

Nitrate de Calcium Grade Agricole

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque Commerciale: **Van Iperen Nitrate de Calcium Grade Agricole**

Numéro d'identification: aucun

Numéro CAS : sans numéro Numéro CE (EINECS): aucun

Nom enregistré : il s'agit d'un mélange

Numéro d'enregistrement: il s'agit d'un mélange

Autres noms de la substance ou du mélange: sans nom

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation indiquée de la substance ou du mélange:

Engrais azoté enrichi de calcium pour la fertilisation de régénération des cultures d'hiver et, en particulier,

Utilisations déconseillées de la substance ou du mélange:

Inconnus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Van Iperen International BV

Smidsweg 24

3273 LK Westmaas – Pays-Bas

T +31 (0) 186 578 888 - F +31 (0) 186 57 3452

info@iperen.com - www.vaniperen.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
Belgium	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Damage 1; H318 - Provoque des lésions oculaires graves. Acute

Tox. 4; H302

2.1. Éléments d'identification :

Désignations mentionnées dans le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



Mot indicateur :

Danger

Ingrédients à indiquer sur l'étiquette:

Contient le nitrate de calcium

Phrases types sur les dangers de :

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H302 - Nocif en cas d'ingestion

Instructions pour la manipulation :

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Effets indésirables les plus graves sur la santé humaine dans l'utilisation de la substance ou du mélange :

Poussière d'engrais granulaire, selon la concentration peut irriter la peau, les voies respiratoires et les yeux. L'effet irritant augmente sous l'influence de l'humidité ou de la transpiration.

Effets indésirables les plus graves sur l'environnement dans l'utilisation de la substance ou du mélange :

Nitrate de Calcium Grade Agricole

Engrais et ses résidus peuvent polluer l'eau, ressources, y compris les eaux de surface, selon la loi n° 254/2001 Coll. et par la présente loi, il doit être traité comme suit.

Les plus graves effets indésirables effets physico-chimiques quand l'utilisation de la substance ou du mélange :

Ne sont pas connus.

Le texte complet de toutes les classifications et de toutes les informations concernat les détails de sécurité sont indiquées dans le point 16.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nitrate de calcium $\text{Ca}(\text{NO}_3)_2$

Contenu: max. 77 %

Numéro d'identification : aucun

Numéro CAS: 10124-37-5

Numéro ES (EINECS): 233-332-1

Nom enregistré : calcium nitrate

Numéro d'enregistrement: 01-2119495093-35-0004

Classification selon 1272/2008:

Oxid. Solid 3; H272

Eye Damage 1; H318

Acute Tox. 4; H302

Nitrate d'ammonium NH_4NO_3

Contenu : max. 9 %

Numéro d'identification : aucune

Numéro CAS: 6484-52-2

Numéro ES (EINECS): 229-347-8

Nom enregistré : ammonium nitrate

Numéro d'enregistrement: 01-2119490981-27-0022

Classification selon 1272/2008:

Oxid. Solid 3; H272

Eye Irrit. 2; H319

Les limites de concentration cont de 80 % < C ≤ 100 %: Eye Irrit. 2; H319

Le texte complet de toutes les classifications et de toutes les informations concernat les détails de sécurité sont indiquées dans le point 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Dans le cas d'un problème médical ou au doute, toujours consulter un médecin et lui transmettre les informations reprises dans le présent dossier sécurité.

Inhalation : Interrompre le travail et sortir à l'air frais.

Au contact avec la peau : Pour retirer les vêtements pollués rapidement rincer à l'eau. Par la suite soigneusement, mais sans grande irritation mécanique, laver à l'eau savonneuse.

Contact avec les yeux: Rincer pendant au moins 15 minutes à l'eau claire, ne laissez pas l'affligé de fermer ses yeux touchés. Si la personne porte des lentilles de contact, retirez-les avant le lavage. Localiser un ophtalmologiste.

Ingestion : Rincer la bouche à l'eau claire, boire un peu d'eau (environ 0,2 l). Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et montrer l'emballage ou l'étiquette..

4.2. Les symptômes les plus aigus et retardés et les effets

La poussière d'engrais granulaire, selon sa concentration, fait irriter la peau, les voies respiratoires et les yeux. L'effet irritant augmente par l'influence de l'humidité ou si vous avez des sueurs.

4.3. Instructions relatives à l'assistance médicale immédiate et un traitement spécial

Dans le cas d'ingestion ou de contact avec les yeux consulter un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés:

Le mélange n'est ni inflammable, ni explosif, donc se concentrer sur la zone environnante.

Agents extincteurs impropres:

Fort jet d'eau, poudres d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inconnus.

5.3. Instructions pour les pompiers

Éviter l'inhalation des produits de combustion. Éteindre le feu avec de l'eau en utilisant un appareil respiratoire isolant. Dans le cas d'une petite petite flambée de dégradation, creuser et asperger à l'eau, à l'extérieur de l'engrais stocké.

Nitrate de Calcium Grade Agricole

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser des vêtements de protection, lunettes de protection, gants de protection, assurer la ventilation, ne pas manger, boire ni fumer lors du travail, dans le cas de concentrations excessives de poussières utiliser un appareil respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Nettoyer la zone contaminée pour éviter la contamination des eaux souterraines et de la surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer voie sèche, pour éliminer recommandons d'utiliser une installation de compostage.

6.4. Lien vers autres sections

Conditions de protection sont donnés dans la section 8.

Éliminations sont répertoriés dans la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de la manipulation d'observer les principes de l'hygiène personnelle, minimiser la poussière, ne pas manger, ne pas boire ou fumer. Maintenir l'ordre, les déversements sur le support solide peuvent provoquer le glissement.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

L'engrais est stocké en vrac en tas à un maximum de 6 m, séparés l'une à l'autre au minimum de 2 m ou par les départements individuels (boîtes). Les piles et les compartiments doivent être étiquetés avec le nom d'engrais. L'engrais emballé est stocké dans des sacs empilés l'un sur l'autre à une hauteur de 1,5 m au maximum ou sur des palettes jusqu'à max. 3,5 m. Il doit être entreposé sur le sol équipé d'une surface imperméable. Il doit être protégé du soleil et de la chaleur radiante, sinon il se produit une destruction de granulés de l'engrais et son durcissement. Il doit être stocké séparément des autres engrais et il doit être protégé de la contamination. La zone de stockage doit être protégée contre la pénétration de l'humidité. Il est recommandé de couvrir l'engrais stocké par une bâche en polyéthylène.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation est donnée à l'article 1.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

PEL/NPK-P (mg/m³): Les valeurs recommandées pour les poussières d'engrais 10 mg/m³

Limite d'exposition admissible aux substances chimiques dans l'air, NPK - P - la concentration maximale admissible de la substance chimique dans l'air (ces limites de concentration soient déterminées par le décret numéro 361/2007 Coll.).

8.2. Limiter l'exposition

La concentration de poussière dans l'air doit être maintenue au niveau le plus bas possible en utilisant les moyens techniques, conçus de manière appropriée (une ventilation locale, un ventilateur aspirant etc.).

Protection respiratoire: en cas de dépassement des limites de concentration spécifiées - respirateurs

Protection des yeux: lunettes ou masque

Protection des mains: gants de protection

Protection du corps: vêtement de protection approprié, chaussures de protection

Autres données y compris les mesures générales de protection et d'hygiène: Lors du travail ne pas manger, boire ni fumer. Après le travail, se laver les mains avec de l'eau chaude et du savon. Traiter la peau avec des moyens de réparation appropriés.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État à 20 °C et 101,3 kPa: solide

Couleur: gris granules 2-5 mm

Odeur: inodore

Seuil de l'odeur: non déterminé

Le pH à 20 °C: solution à 10 % pH 5 – 7

Point de fusion à 101,3 kPa: pas disponible

Point d'ébullition à 101,3 kPa: pas disponible

Point d'éclair: non inflammable

Inflammabilité: Non inflammable

Limites d'explosion: pas explosif

Pression de vapeur à 20 °C: pas déterminé

Densité de vapeur: pas déterminée

Densité à 20 °C: Non disponible

Solubilité dans l'eau: soluble

Coefficient de partage n-octanol / eau: pas déterminé

Température d'inflammation: pas inflammable

Température de décomposition: non précisé

Viscosité à 20 °C: non précisé

Propriétés explosives: aucune

Propriétés d'oxydation: pas déterminé

Nitrate de Calcium Grade Agricole

9.2. Autres informations

L'engrais est fortement hygroscopique.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:

Dans des conditions normales, il s'agit d'un mélange stable.

10.2 Stabilité chimique:

Dans des conditions normales, il s'agit d'un mélange stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Réaction avec les bases fortes pour libérer de l'ammoniac.

10.4 Conditions à éviter:

Il est dangereux de travailler avec une flamme nue et de souder dans la zone de stockage de l'engrais. Lors de ces travaux, il faut pour éviter les retombées de scories chaudes sur l'engrais.

10.5 Matières incompatibles:

matériaux inflammables

10.6 Produits de décomposition dangereux:

les oxydes d'azote, l'ammoniac

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Pouvre otticolareis granulés concentrés peut irriter la peau, les voies respiratoires, les yeux. L'effet d'irritation augmente à cause de l'humidité ou de la transpiration.

La classificaicasson a été définie suivant les éléments du mélange suivant les détails établis par la directive (UE) 1272/2008.

Toxicité aiguë:

Nuisible à la santé après la

Irritation de la peau:

Suivant les données disponibles, il n'y a pas de critères pour la classification

Lésion grave des yeux/irritation des yeux

Il cause grave lésion aux yeux.

Sensibilisation des voies respiratoires/sensibilisation de la peau

Suivant les données disponibles, il n'y a pas de critères pour la classification

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Suivant les données disponibles, il n'y a pas de critères pour la classification

Carcinogénicité:

Suivant les données disponibles, il n'y a pas de critères pour la classification

Toxicité sur la reproduction:

Suivant les données disponibles, il n'y a pas de critères pour la classification

Toxicité sur les organes spécifiques - exposition unique:

Suivant les données disponibles, il n'y a pas de critères pour la classification

Toxicité sur les organes spécifiques - exposition à répétition:

Suivant les données disponibles, il n'y a pas de critères pour la classification

Risques après l'inspiration:

Suivant les données disponibles, il n'y a pas de critères pour la classification

SECTION 12: Informations écologiques

La classification a été déduite suivant les qualités des différentes composantes du mélange selon la procédure définie par le règlement (CE) 1272/2008.

12.1 Toxicité:

Suivant les données disponibles, il n'y a pas de critères pour la classification

12.2 Persistance et dégradabilité:

pas déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

L'étude a été effectuée. Il se agit d'un mélange soluble dans l'eau. Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol:

pas déterminée

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Il ne se s'agit pas d'une substance PBT et vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Conformément avec la loi n. 254/2001 Coll., le produit est considérée comme une substance défectueuse.

Nitrate de Calcium Grade Agricole

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de retrait du produit:

Disposer de la voie sèche, de supprimer, nous vous recommandons d'utiliser le site.

L'élimination des emballages:

Reprise des PE emballages vides est garantie par la société EKO-KOM, un.s. Prague, les emballages PE purifiés sont recyclables. Les emballages non nettoyés doivent être traités de la même façon qu'avec le produit.

Autres recommandations:

L'élimination doit être conforme à la législation en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR / RID):

"Non réglementé par le code ADR / RID/ IMDG, aucune disposition spéciale numéro 208 "

14.1 Numéro ONU: sans

14.2 Compétente Nom d'expédition: sans

14.3 Classe / Transport classe de danger: non disponible

14.4. Groupe d'emballage: pas déterminé

14.5 Dangers pour l'environnement: Ne doit pas contaminer les sources d'eau, y compris les eaux de surface, la Loi n° 254/2001 Coll. en vertu de la présente loi et il doit être traité comme tel.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur: Il ne est pas nécessaire de prendre des précautions spéciales.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Règlements relatifs à la sécurité, la santé et l'environnement / Réglementations législatives particulières à la substance ou pour le mélange:

La loi n° 350/2011 Coll., sur les substances et les mélanges de produits chimiques, dans sa teneur actuelle.

Règlement du gouvernement n 361/2007, fixant les conditions pour la protection de la santé des travailleurs au travail, dans sa teneur actuelle.

La loi n° 185/2001 Coll., relative aux déchets, dans sa teneur actuelle.

La loi n° 254/2001 Coll., sur les eaux, dans sa teneur actuelle.

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses (ADR)

Directive du Conseil n° 67/548/CEE concernant le rapprochement des législations, les autres dispositions légales et les mesures administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses

Directive du conseil n° 1999/45/CE, le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des états membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses

Règlement du parlement Européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement du parlement Européen et du Conseil (CE) n° 1272/2008 (CLP)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport concernant la sécurité chimique (le rapport sur la sécurité chimique - RSE) a été pour les composants.

SECTION 16: Autres informations

Légende des abréviations, pleine explication des phrases H et des phrases P:

PBT - Substances difficilement dégradables, bioaccumulables et toxiques.

vPvB - Substances très difficilement dégradables et très bioaccumulables.

Acute Tox. 4 - toxicité aiguë, cat. 4.

Eye Dam. 1 - lésion grave des yeux, cat. 1.

Ox. Sol. 3 - substance solide oxygénante, cat. 3.

Eye Irrit. 2 - irritation des yeux, cat. 2.

H272 - Possibilité de l'augmentation de l'incendie; oxydant.

H302 - Nuisible pour la santé après l'ingestion.

H318 - Lésion grave des yeux.

H319 - Irritation grave des yeux.

P280 - Utiliser des gants de protection, habits de protection, lunettes de protection.

P305+P351+P338 - En cas de contact avec les yeux: Pendant quelques minutes rincer doucement avec

de l'eau. Enlever vos cellules à contact, si vous en portez et s'il est possible de les enlever facilement. Continuez à rincer.

Clause de la société

Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences.

C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.